

**Convention collective départementale du 7 juin 1990
des entreprises agricoles de polyculture-élevage, viticulture, horticulture,
pépinières, de travaux agricoles et CUMA de la Charente**

Nouvelle grille des salaires au 1^{er} janvier 2018 :

Personnel ouvrier :

Niveau	Coefficient	Salaire horaire	Salaire mensuel
1	100	9,88 €	1498,50 €
2	201	10,17 €	1542,48 €
	202	10,33 €	1566,75 €
3	301	10,47 €	1587,98 €
	302	10,54 €	1598,60 €
4	401	11,14 €	1689,60 €
	402	11,65 €	1766,96 €

Personnel administratif :

Niveau	Coefficient	Salaire horaire	Salaire mensuel
1	100	9,88 €	1498,50 €
2	201	10,17 €	1542,48 €
	202	10,33 €	1566,75 €
3	301	10,47 €	1587,98 €
	302	10,54 €	1598,60 €
4	401	11,14 €	1689,60 €
	402	11,65 €	1766,96 €

PRESTATIONS EN NATURE : Valeur du minimum garanti : 3,57 €

- Nourriture (par jour)	8,93 €
- Chambre meublée, chauffée, éclairée (par mois)	21,42 €
- Logement (par mois, par pièce principale supérieure à 9 m2)	14,28 €
- Logement avec chauffage central comportant un système à circulation d'eau (par mois)	21,42 €
- Salle d'eau (par mois)	35,70 €
- W.C. intérieurs avec effet d'eau (par mois)	17,85 €
- Lavage et raccomodage (par mois)	8,93 €

- **CONSOMMATION D'EAU** : Lorsque le logement comporte un compteur d'eau individuel, la quittance est payée par le salarié. Lorsqu'il n'y a pas de compteur, le propriétaire est autorisé à retenir forfaitairement sur le salaire de l'ouvrier : **21,42 € par mois**.

- **CONSOMMATION D'ELECTRICITE** : à la charge du salarié.

- **CHAMP** : 15 ares à titre gratuit, le surplus au cours du fermage de la région.

- **VIN** : Le prix déterminé à la fin de chaque année civile pour les "Fins Bois" tel qu'il ressort, en moyenne, des mercuriales, sera retenu pour l'année civile suivante.

- **AUTRES AVANTAGES** : Les autres avantages ou fournitures en nature sont évalués au cours à la production s'ils proviennent de l'entreprise et au cours de détail, dans le cas contraire. Les prestations de service pourront être évaluées au maximum suivant les prix de revient établis par un Centre de Gestion de la Charente.